

LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LES PORTES DE L'ILE DE FRANCE

Décembre 2016



La fusion de deux territoires



Ligne express A14
Bonnières – La Défense



La Résidence des Belles Côtes



Le nouveau complexe sportif
de la Vallée Française

LE MOT DES PRÉSIDENTS

Pour le dernier bulletin d'information de l'année 2016, nous avons décidé d'éditer un numéro en commun pour l'ensemble des habitants des communautés de communes des Portes de l'Île de France et du Plateau de Lommoye. Nos deux territoires ont en effet décidé, à partir du 1er janvier 2017, de fusionner et d'écrire ainsi leur avenir ensemble.

Vous trouverez dans ce numéro l'ensemble des réponses aux questions que vous pouvez vous poser quant à l'évolution administrative, mais également des informations utiles sur le territoire, ses réalisations, ses projets. Nous en profitons également pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous en 2017.



Michel OBRY,
Président de la CCPIF
Maire de Limetz-Villez



Alain PEZZALI,
Président de la CCPL
Maire de la Villeneuve
en Chevré

La fusion de deux territoires



Les communautés de communes du Plateau de Lommoye et des Portes de l'Île de France ont toutes deux délibéré pour approuver en conseil communautaire l'arrêté préfectoral publié le 27 mai et qui identifie le périmètre de la nouvelle intercommunalité à compter du 1er janvier 2017 : celle-ci sera issue de la fusion des communautés des Portes de l'Île

de France et du Plateau de Lommoye. Le futur territoire regroupera dix-neuf communes et portera le nom de communauté de communes des Portes de l'Île de France. La volonté des deux intercommunalités de fusionner répondait à l'objectif de garder l'indépendance de nos territoires, en acquérant une taille critique, ceci afin de ne pas être absorbé, dans le cadre de la recombinaison des périmètres intercommunaux, par un ensemble trop grand au sein duquel la voix des petites communes et des habitants n'aurait plus été entendue. La fusion des communautés de communes des Portes de l'Île de France et du Plateau de Lommoye permet de rapprocher deux collectivités financièrement saines, sans endettement, et qui exercent des compétences similaires. Les maires des 19 communes se sont d'ores et déjà mis d'accord sur les statuts et les compétences qu'exercera la nouvelle collectivité. Les services administratifs respectifs des deux communautés de communes travaillent désormais pour que la fusion soit effective dès le 1er janvier prochain, afin que l'ensemble des compétences (collecte des ordures ménagères, gestion de l'assainissement, etc.) soit exercé sur le nouveau territoire sans perturbation pour les administrés.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



La communauté de communes des Portes de l'Île de France au 1er janvier 2017 en quelques chiffres :

19 : le nombre de communes membres

22 500 : le nombre d'habitants

37 : le nombre d'élus au sein du conseil communautaire

Répartition dans le tableau ci-dessous :

Communes	Elus
Bonnières sur Seine	7
Freneuse	7
Bréval	3
Bennecourt	3
Limetz-Villez	3
Blaru	1
Boissy Mauvoisin	1
Chaufour lès Bonnières	1
Cravent	1
Gommecourt	1
Jeufosse	1
La Villeneuve en Chevré	1
Lommoye	1
Ménerville	1
Moisson	1
Neauphlette	1
Saint Illiers le Bois	1
Saint Illiers la Ville	1
Port-Villez	1



La fusion de deux territoires

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE L'ÎLE DE FRANCE ?

Compétences obligatoires :

1. Actions de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
2. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
3. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage



Compétences optionnelles :

1. Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire ;
2. Protection et mise en valeur de l'environnement ;
3. Assainissement collectif et non collectif ;
4. Action sociale d'intérêt communautaire ;
5. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Compétences facultatives :

1. Etude et aménagement promouvant l'intermodalité et le transport en commun par bus ;
2. Création, aménagement et gestion de nouveaux parcs de stationnement ;
3. Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;
4. Entretien des accotements ;
5. Animation et promotion des activités sportives



La Résidence des Belles Côtes



La Résidence des Belles Côtes, dont la construction a été réalisée par la communauté de communes des Portes de l'Île de France, a ouvert ses portes. Sur 1380m², parfaitement intégrée au paysage, située à côté de la crèche intercommunale de Freneuse, la résidence se compose de 23 logements (22 studios de 32m² et 1 appartement T2) à destination des personnes de plus de 65 ans, ne désirant ou ne pouvant plus entretenir une maison individuelle. La résidence n'est pas médicalisée et s'adresse à des personnes valides et autonomes. Chaque logement dispose d'une pièce de vie, d'une kitchenette équipée et d'une terrasse privée. Le locataire n'a plus qu'à y déposer ses meubles. L'idée de la Résidence des Belles Côtes est de créer une ambiance « comme à la maison ».

La résidence dispose d'un espace commun où les résidents peuvent partager leur repas ou profiter de l'écran de télévision géant, ainsi que des espaces conviviaux aménagés en petits salons pour échanger entre eux. Dans la résidence des Belles Côtes les locataires sont chez eux, même dans les parties collectives. Ils peuvent se préparer leurs repas ou se les faire livrer, manger dans leur appartement ou bien manger ensemble dans la salle commune.

Pour l'entretien du linge, une laverie à pièces est à leur disposition mais chaque studio peut également recevoir sa propre machine à laver. Les résidents peuvent aller faire leurs courses auprès des commerces et supermarchés à proximité. Une sente piétonne sera par ailleurs créée pour relier à pied la résidence des Belles Côtes à la zone commerciale de Freneuse. Il reste encore des studios disponibles, dont l'appartement T2 pour un couple. Le tarif mensuel des loyers est de 400€. L'eau, l'électricité et le chauffage restent à la charge du résident et font l'objet de compteurs individuels. Depuis juillet le Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles de la communauté de communes des Portes de l'Île de France, a pris possession de ses nouveaux locaux, situés au cœur de la résidence des Belles Côtes. La présence de ce relais, où sont organisés des ateliers à destination des enfants de 3 mois à 3 ans gardés par les assistantes maternelles, vient renforcer la mixité générationnelle des lieux.



Pour louer un studio dans la résidence des Belles Côtes et retirez un dossier d'inscription, contactez la communauté de communes :
tél : 01 30 93 16 72 /
mail : ccpif@wanadoo.fr



Le nouveau complexe sportif de la Vallée Française



Le nouveau complexe sportif réalisé par la communauté de communes des Portes de l'Île de France est sorti de terre. En construction à Bonnières, le long du chemin de la Forêt, au lieu-dit la Vallée Française, le complexe sportif intercommunal remplacera le gymnase vieillissant du centre-ville de Bonnières. Il sera opérationnel d'ici la fin du premier trimestre 2017. Disposant d'une importante tribune, fort de ses 3400 m² et d'une hauteur sous plafond de 9 mètres, le complexe sportif sera en mesure d'accueillir des compétitions de dimensions nationales. Il sera composé de plusieurs salles spécialisées : une salle omnisports qui accueillera notamment les sports collectifs (basketball,

volley, handball...) et de raquettes (tennis de table, badminton...), une salle de musculation, une salle de danse, une salle d'arts martiaux (Judo, Karaté, Kick Boxing, Muay Thai, CPS Body, Qwankido...). Il y aura également et naturellement des vestiaires, une salle de réunions, une buvette et un hall d'accueil. La commission sport de la communauté de communes des Portes de l'Île de France a d'ores et déjà affecté les créneaux horaires des différentes salles aux clubs du territoire. L'objectif étant de permettre à un maximum de clubs et de disciplines de pouvoir utiliser et bénéficier de ce nouvel équipement structurant.

Ligne express A14 / Bonnières – La Défense

LA DÉFENSE : UN TROISIÈME BUS EN SERVICE !

Voici un an et demi, les élus de la communauté de communes des Portes de l'Île de France, en négociation depuis 7 ans avec le STIF (syndicat des transports d'Île de France), signaient une convention pour la mise en place d'une expérimentation durant 6 mois pour créer deux lignes de bus directes reliant Bonnières sur Seine (départ depuis chemin de la Forêt, au lieu-dit la Vallée Française, sur le parking de covoiturage) à La Défense, par l'autoroute A14.

Dès le premier mois, l'expérimentation a été un véritable succès et les quatre bus en service (2 le matin, 2 le soir) se sont rapidement remplis, les utilisateurs pouvant facilement garer leur véhicule sur le parking de co-voiturage et les horaires des bus étant scrupuleusement respectés par l'entreprise de transport. L'expérimentation a non seulement été pérennisée à l'issue des six mois (servant au passage d'expérience pilote pour d'autres territoires péri-urbains) mais le STIF a également accédé à la demande du Président de la communauté de communes de renforcer l'offre de places sur cette ligne.

Les anciens horaires restent inchangés

Au départ de Bonnières	Au départ de la Défense
6h30	17h15
7h00 (nouveau)	18h00 (nouveau)
7h50	18h30



La M@ison intercommunale des Services Publics

C'est confirmé, la M@ison Intercommunale des Services Publics ouvrira ses portes début 2017. La communauté de communes des Portes de l'Île de France, en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) des Yvelines et le Conseil Départemental des Yvelines, proposera des permanences afin d'orienter, guider et informer les habitants du territoire. Ce lieu aura pour mission d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services au public.

La M@ison Intercommunale des Services Publics fera le lien entre de nombreux acteurs publics et la population, il proposera un espace d'accueil, une borne numérique permettant l'accès aux démarches administratives de la CAF, une assistance sur l'usage du numérique, des bureaux pour des permanences et des prises de rendez-vous avec les techniciens sociaux du Conseil Départemental. Ce lieu s'inscrit complètement d'une part dans la volonté de la communauté de communes d'apporter et maintenir des services publics sur son territoire et à destination de sa population, d'autre part pour la CAF et le Conseil Départemental d'intervenir au plus près des territoires pour favoriser notamment l'accès aux droits et le retour à l'emploi.



Yvelines
Conseil général

BESOIN D'ÊTRE INFORMÉ ?

- Vous n'avez pas Internet chez vous et vous voulez consulter le site caf.fr ?
- Vous avez besoin de conseils pour remplir un formulaire ?
- Vous ne savez pas comment effectuer vos démarches en ligne et vous voulez que quelqu'un vous aide ?
- Vous voulez imprimer une attestation de paiement ou de quotient familial ?

Vous souhaitez prendre rendez-vous et rencontrer un travailleur social du Conseil Départemental ?

La M@ison Intercommunale des Services Publics vous accueillera dans vos démarches et pour vos rendez-vous.

Adresse :

La M@ison Intercommunale

ZA Le Clos Prieur - Rue Solange BOUTEL
78 840 FRENEUSE

A côté de la Communauté de Communes

La M@ison Intercommunale des Services Publics sera située dans les locaux libérés par le RIAM (Relais Intercommunale d'Assistantes Maternelles) au sein des locaux de la communauté de communes des Portes de l'Île de France à Freneuse. D'ores et déjà la communauté de communes travaille avec d'autres acteurs publics qui pourraient intervenir au sein de ce lieu en vue d'offrir encore plus de services de proximité à sa population. Il s'agit de défendre à travers ce lieu pour lequel les élus du territoire et de la commission « actions sociales » de la communauté de communes se sont mobilisés, la présence des services publics sur notre territoire, au plus près de ses habitants, alors même que les politiques nationales tendent à concentrer ces services publics au cœur des grandes agglomérations.

URBANISME

Le service urbanisme vous accueille sur rendez-vous (01.30.98.51.75) au sein des locaux de la communauté de communes

- du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30
- Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 30

L'Instruction du Droit des Sols (IDS) consiste à instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de lotir, certificat d'urbanisme,...). Le service chargé de l'instruction doit s'assurer que les projets sont conformes au regard des dispositions d'urbanisme applicables (PLU, POS) dans la commune de référence et avec toutes autres dispositions spécifiques (plan de prévention des risques,...).

RIAM

Début juillet, le Relais Intercommunal d'Assistant(e)s Maternel(le)s de la Communauté de Communes des Portes de l'Île de France, a pris possession de ses nouveaux locaux, situés au cœur de la résidence des Belles Côtes. La présence de ce relais, où seront organisés des ateliers à destination des enfants de 3 mois à 3 ans gardés par les assistantes maternelles, viendra renforcer la mixité générationnelle des lieux. Le RIAM apporte de nombreux conseils aux parents et aux assistantes maternelles, et propose des animations et des ateliers aux enfants de 3 mois à 3 ans.



Dans une démarche de réduction des déchets, la commission « DECHETS » de la communauté de communes a mis en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA) au sein de son territoire. Ce programme contribue aux objectifs définis par la loi Grenelle sur l'environnement. Son objectif principal est de « réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années ». Le PLPDMA permet d'une part de territorialiser et détailler des objectifs de prévention des déchets et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Dans cette démarche, un Guide du Tri a été remis à l'ordre du jour afin que le tri devienne une habitude et un acte automatique au quotidien. A l'intérieur : des bonnes méthodes de tri, des idées pour réduire les déchets et une approche ludique pour les petits comme pour les grands.

Vous pouvez également dès aujourd'hui venir chercher un autocollant STOP PUB à la communauté de communes et dans vos mairies afin de réduire jusqu'à 15 kilos par an la consommation de papier dans vos boîtes aux lettres.

STOP :

AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Les dépôts sauvages constituent une pollution écologique (amiante, déchets toxiques), une pollution visuelle et une détérioration de l'image de notre territoire. Ils entravent également nos chemins, l'accès aux parcelles agricoles, polluent l'air, les sols et les sources de nos campagnes.

Pourtant, la collecte des ordures ménagères est assurée chaque semaine. L'implantation des conteneurs aériens et enterrés permettent aux administrés de déposer le papier et le verre, 7 jours sur 7 et 24h sur 24 en apport libre. Sans oublier la déchetterie qui est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermeture le mercredi après-midi)... Mais cet incivisme et cet irrespect perdurent. Chacun doit s'efforcer de ne pas être un des maillons de cet incivisme.

Rappelons que ces comportements induisent une dépense supplémentaire répercutée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Un déchet en appelle toujours un autre.

Pour rappel réglementaire, selon l'article R632-1 du Code Pénal : « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Pour informations :

La communauté de communes prévoit de distribuer des caméras miniatures aux communes afin de limiter les dépôts sauvages. Elles seront disposées dans les zones repérées comme « à risque » : en pleine ville, dans les endroits fréquents des « pollueurs » : forêts, champs, bord de route afin d'identifier les responsables de dépôts sauvages qui seront systématiquement poursuivis en justice.

BONNE ACTION :

CONSERVEZ VOS BOUCHONS, C'EST UTILE !

En conservant vos bouchons en plastique, vous faites d'une pierre deux coups : dans un premier temps, vous donnez une seconde vie aux bouchons en plastique en les transformant en d'autres objets. Ensuite, vous valorisez les déchets et faites un geste supplémentaire pour l'environnement. Sans oublier que cette collecte de bouchons permet de faciliter le quotidien de personnes invalides.



Les associations comme Les Bouchons d'Amour ou encore Handi Cap Prévention collectent les bouchons en plastique pour obtenir des fonds et permettre ainsi l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants, matériel pédagogique...), mais aussi pour organiser des opérations humanitaires ponctuelles.

Assainissement collectif

Le 1er janvier 2017 la communauté de communes des Portes de l'Île de France va fusionner l'ensemble des compétences assainissement des deux communautés de communes et va ainsi réunir un ensemble particulièrement important d'équipements et d'ouvrages, constitué de 8 stations d'épuration (STEP) et de centaines de kilomètres de canalisation d'assainissement.

La communauté de communes va lancer d'importants travaux. Tout d'abord le réseau d'assainissement collectif de Bonnières et Freneuse va être mis aux normes, comme cela était prévu dans le schéma directeur d'assainissement et comme cela nous est imposé par la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie). Ces travaux qui s'étaleront sur plusieurs années vont concerner la restructuration des déversoirs d'orage et l'instrumentation des réseaux. La première phase de travaux, prévue pour 2017, concernera le déversoir d'orage n°3 situé Rue de l'Eau à Freneuse, le déversoir n°7 situé Avenue du Maréchal Gallieni à Bonnières, et enfin toute l'instrumentation du réseau d'assainissement de Bonnières et Freneuse.

Dans le même temps la communauté de communes va procéder à l'extension de ses réseaux d'assainissement en raccordant la commune de Jeufosse au réseau de Bonnières, via la zone Iton Seine, ainsi que le hameau de Tripleval à celui de Bennecourt. La consultation pour retenir un maître d'œuvre pour ces opérations a été lancée en novembre afin de préparer les études nécessaires aux futurs travaux, études qui commenceront dès le premier trimestre 2017.

Le montant de ces travaux pluriannuels s'élève à près de 4.5 millions d'euros, subventionnés à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Conseil Départemental.

Enfin les travaux de réhabilitation de la STEP de Moisson arrivent à leur terme et auront permis d'augmenter la capacité de traitement de la station, pour un montant de 1,5 millions d'euros, opération à laquelle a financièrement participé l'ex-CAMY (communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines) puisque les eaux usées de Mousseaux et Méricourt y sont traitées.



Station d'épuration de Chaufour



Station d'épuration de Lommoye



Station d'épuration de Moisson



Communauté de Communes des Portes de l'Île de France,

ZA le Clos Prieur, rue Solange BOUTEL, 78 840 Freneuse - Tel : 01 30 93 16 72 – Fax : 01 30 42 21 29
Mail : ccpi@wanadoo.fr, Heures d'ouverture : 8h15 – 12h00 / 13h30 – 16h30

Site internet : <http://www.communauté-de-communes-portes-île-de-france.fr/>

Directeur de la publication : Michel OBRY, Directeur de rédaction : Daniel GOURIOU, Rédaction : E. CROS / AL. SCHAB
- Conception - Mise en pages - Impression : Media Grafik, 91 route Nationale 78270 Rolleboise, Tél : 09 50 15 55 43
Numéro imprimé à 14 000 exemplaires